

**Délibération n° 2015-124 CTRL en date du 19 novembre 2015
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des renouvellements d'inscription et des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du Département des contrôles,

Considérant, en premier lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportifs sous contrat professionnel pratiquant le basket-ball et le football, après consultation des ligues compétentes pour ces disciplines sportives ;

Considérant, en deuxième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels après consultation de la fédération dont ils relèvent ;

Considérant, enfin, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible d'un sportif dont le maintien dans ce dernier n'apparaît plus justifié.

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 5 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 19 novembre 2015.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2015-124 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 19 novembre 2015 :
renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	NOM	Prénom
BASKETBALL	M.	ABOUDOU	LENS
BASKETBALL	M.	KAHUDI	HENRI
FOOTBALL	M.	KABORE	ADBOUL

TOTAL

3

**Annexe 2 à la délibération n° 2015-124 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 19 novembre 2015 :
renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	NOM	Prénom
AVIRON	M.	MARTEAU	MICKAEL
SKI	M.	ADELISSE	ANTOINE
SKI	Mme	BALLET-BAZ	COLINE
SKI	Mme	BARIOZ	TAINA

TOTAL

4

**Annexe 3 à la délibération n° 2015-124 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 19 novembre 2015 :
radiations de sportifs du groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	NOM	Prénom
ATHLETISME	M.	TAMBWE NGOIE	PATRICK
TRIATHLON	M.	VIDAL	LAURENT

TOTAL	2
--------------	----------